

général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales,

1. *Prend note* du rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et du chef du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, notamment de la partie consacrée aux efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation²⁴ ;

2. *Prend note aussi* que la réunion des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et du chef du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, dûment élargie à cette fin, entend faire périodiquement le point de ces activités ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'établir périodiquement, à partir de cet examen, un rapport sur les efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation qu'il soumettra au Conseil du commerce et du développement pour examen au fond et, en y joignant les commentaires et observations du Conseil du commerce et du développement, au Conseil économique et social pour que celui-ci l'examine et assure une coordination d'ensemble, en tant que point ou sous-point distinct de son ordre du jour ;

4. *Appelle l'attention* de toutes les institutions et de tous les organismes qui participent aux efforts des Nations Unies pour le commerce d'exportation sur l'importance qu'il y a à tenir dûment compte dans leurs travaux des problèmes que pose la promotion des exportations entre les pays en voie de développement.

1560^e séance plénière,
2 août 1968.

1363 (XLV). Tourisme

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant la contribution importante que le tourisme international peut apporter à l'amélioration de la balance des paiements des pays à tous les degrés de développement, le rôle qu'il peut jouer pour favoriser la croissance économique et la création de possibilités d'emploi dans les pays en voie de développement, ainsi que son intérêt pour l'amélioration de la compréhension internationale et le renforcement des liens culturels entre les nations,

Notant que la promotion du tourisme exige des efforts nationaux et internationaux intensifiés dans des

²⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes*, point 14 de l'ordre du jour, document E/4560, chap. III.

domaines tels que des moyens de transport améliorés, y compris leur sécurité, la normalisation des règlements de circulation, de la signalisation et des formalités de frontière, la construction d'hôtels et autres moyens d'accueil des touristes, la planification régionale et urbaine à des fins récréatives, y compris l'aménagement de zones de villégiature et de parcs nationaux, la conservation des lieux d'intérêt culturel ou historique, et l'encouragement de l'artisanat, des industries à domicile, des services sanitaires et d'autres activités connexes.

Sachant qu'un grand nombre d'organes de l'Organisation des Nations Unies y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'organisations non gouvernementales telles que l'Union internationale des organismes officiels de tourisme ont entrepris d'importants programmes relatifs au développement et à la promotion du tourisme,

Conscient du fait que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a un programme en matière de tourisme qu'il a accueilli avec satisfaction dans sa résolution 1109 (XL) du 7 mars 1966, et *prenant note* de la résolution 8 (II) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 22 mars 1968,

Conscient aussi du fait que l'Union internationale des organismes officiels de tourisme a un programme permanent de travail qui reflète les tâches et les activités des organisations nationales de tourisme qui sont ses membres, qu'elle projette de se transformer en une organisation intergouvernementale, qu'elle a entrepris des démarches pour cette transformation et qu'elle aspire à se charger de larges fonctions de coordination dans le domaine du tourisme une fois cette transformation réalisée,

Notant avec satisfaction que les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, dans le rapport sur leurs réunions de 1968²⁵, ont prêté une attention spéciale au besoin d'un programme intégré en matière de tourisme,

1. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Conseil une question distincte intitulée « Examen des programmes et activités des organismes des Nations Unies pour le développement du tourisme », afin de permettre un examen en profondeur du rôle du tourisme, de sa promotion et de l'intégration ainsi que de la coordination nécessaires des programmes en cette matière ;

2. *Prie* le Secrétaire général, en prévision de la discussion de ce problème à la quarante-septième session,

a) D'établir, en consultation comme il conviendra avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les institutions spécialisées intéressées, les commissions économiques régionales et l'Union internationale des organismes officiels de tourisme, un rap-

²⁵ *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes*, point 14 de l'ordre du jour, document E/4560.

port donnant un tableau succinct des programmes et activités actuels de l'Organisation des Nations Unies et des organisations qui entretiennent des relations avec elle en matière de tourisme, avec des suggestions touchant l'intégration et la coordination améliorée de ces activités ;

b) De transmettre ce rapport au Conseil, à sa quarante-septième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

1560^e séance plénière,
2 août 1968.

AUTRES DÉCISIONS

Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth

A sa 1545^e séance, le 18 juillet 1968, le Conseil a décidé de modifier ainsi le libellé du point 14 de l'ordre du jour : « Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth » ; le Conseil a aussi décidé que ce libellé serait désormais toujours utilisé.

Planification et projections économiques

A sa 1556^e séance, le 30 juillet 1968, le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Comité de la planification du développement sur sa troisième session²⁶. Il a approuvé la proposition du Comité d'examiner, notamment, les problèmes de la planification et de l'exécution des plans, en ce qui concerne tout particulièrement l'Asie, à sa quatrième session qui se tiendra, en 1969, au siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à Bangkok. Le Conseil a pris note à ce sujet de l'exposé des incidences administratives et financières présenté par le Secrétaire général²⁷.

Courant international de capitaux et d'assistance et problèmes de financement du développement

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'analyse méthodique, équilibrée et objective des problèmes de financement du développement qu'il avait donnée dans ses rapports : *Le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1962-1966*²⁸, « Le courant récent des ressources en direction et à par-

²⁶ *Ibid.*, quarante-cinquième session, Supplément n° 7 (E/4515).

²⁷ E/4515/Add.1.

²⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.10 (E/4438).

tir des pays en voie de développement »²⁹ et « Courant international de capitaux et d'assistance : étude des tendances récentes »³⁰.

Question d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la question d'une déclaration relative à la coopération économique internationale

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a décidé de renvoyer à la reprise de sa quarante-cinquième session l'examen du point 30 de son ordre du jour concernant la question d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la question d'une déclaration relative à la coopération économique internationale.

Mise en valeur et utilisation des ressources humaines et exode du personnel qualifié des pays en voie de développement

A sa 1559^e séance, le 2 août 1968, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général³¹, du rapport de la Commission du développement social³² ainsi que du chapitre VI du rapport de la Commission de la condition de la femme³³ ; après une discussion détaillée, il a réaffirmé l'importance qu'il attache à la question de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines ainsi qu'à celle de l'exode du personnel qualifié des pays en voie de développement. Il a de plus invité le Secrétaire et les organismes des Nations Unies à poursuivre leurs travaux dans ce domaine de la plus haute importance, notamment à l'occasion des préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

²⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4512.

³⁰ *Ibid.*, document E/4495.

³¹ *Ibid.*, point 9 de l'ordre du jour, document E/4483 et Add.1.

³² *Ibid.*, quarante-quatrième session, Supplément n° 5 (E/4467/Rev. 1).

³³ *Ibid.*, Supplément n°6 (E/4472).

QUESTIONS RELATIVES À LA SCIENCE ET À LA TECHNIQUE

1346 (XLV). Question de la convocation d'une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain

Le Conseil économique et social,

Constatant que la qualité du milieu humain se dégrade constamment et rapidement sous l'action de fac-

teurs tels que la pollution de l'air et des eaux, l'érosion et autres formes de détérioration du sol, les effets secondaires des biocides, les déchets et le bruit,

Préoccupé des répercussions de cette situation sur les conditions d'existence de l'homme, son bien-être physique et mental, sa dignité et sur la jouissance des droits fondamentaux de la personne humaine dans les pays en